



BANQUE des
TERRITOIRES

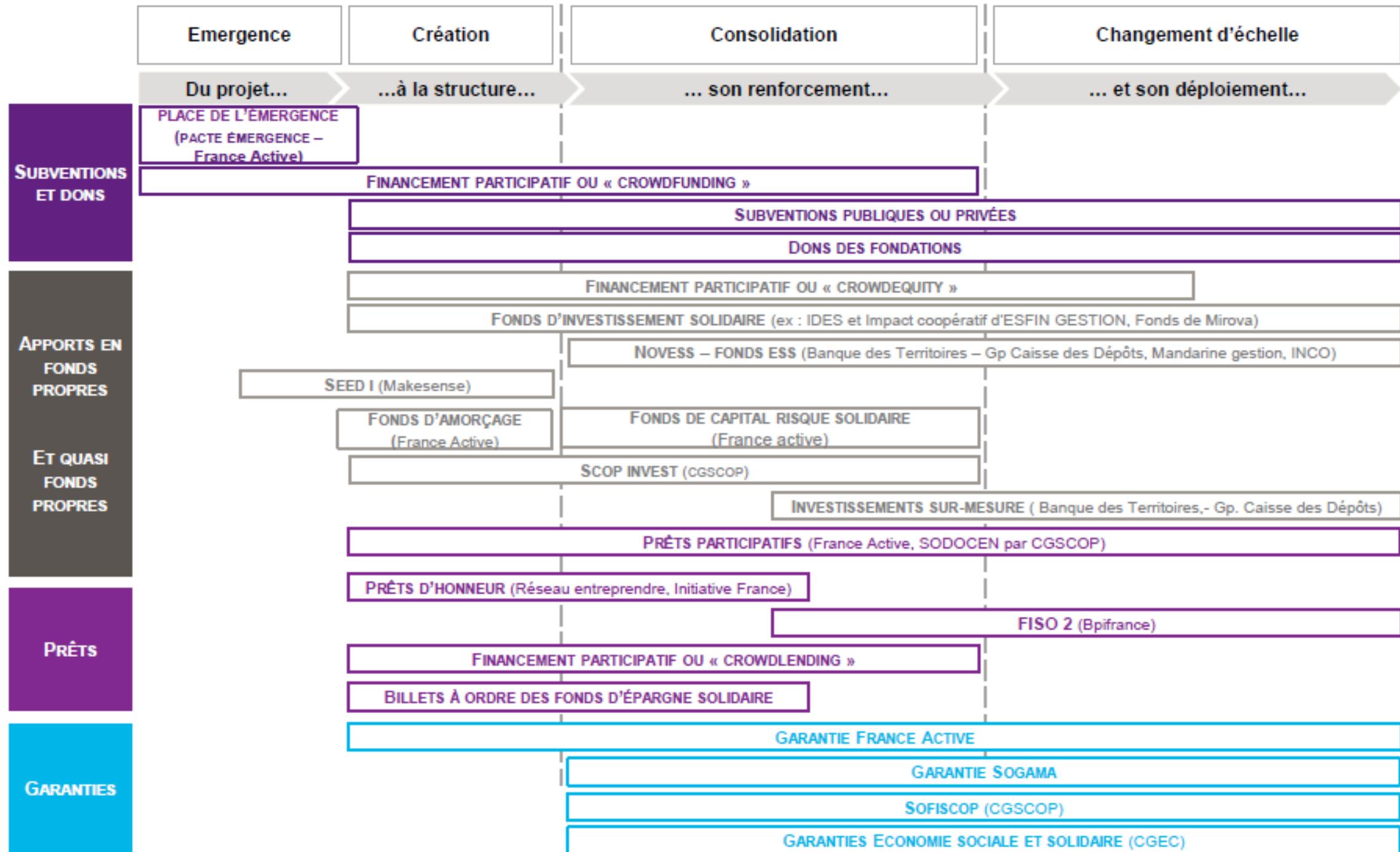


Quels outils financiers pour la transition alimentaire des territoires ?

Rencontres de l'alimentation durable
11 février 2021



**Lever des fonds pour
développer un projet
de transition : outils
mobilisables en haut
de bilan**



Les solutions de financement à court, moyen et long terme

Investissement

*Des solutions de financement
moyen et long terme*



Les apports en fonds propres
Subvention d'investissement,
apport en capital, fonds associatifs

Les apports en quasi fonds propres

Titres associatifs, participatifs, prêt
participatif, obligations

Les crédits moyen et long terme
Prêt bancaire, billets à ordre

Besoin en fonds de roulement structurel

*Des solutions de financement
moyen et long terme*



Les apports en fonds propres
Apport en capital, fonds associatifs

Les apports en quasi fonds propres

Titres associatifs, participatifs, prêt
participatif, obligations

Les crédits moyen et long terme
Prêt bancaire, billets à ordre

Besoin en fonds de roulement conjoncturel

*Des solutions de financement
court terme*



Compte bancaire négatif?
Autorisation de découvert et facilité
de caisse

Mobilisation de créances
Cession de créance dans le cadre
de la loi Dailly, crédit-relais TVA,
affacturation, escompte

Les apports en fonds propres

Pour les entreprises commerciales

➤ La participation en capital

Le financeur entre au capital de la structure, en restant généralement minoritaire. Il a dès lors les droits de tout actionnaire / associé en matière de gouvernance. Il en profite souvent pour faire bénéficier la structure de conseils et lui apporter son carnet d'adresse. La rémunération de l'investisseur se fait sur la plus-value lors de la revente des parts, ou via la distribution de dividendes, dans le respect des principes de l'ESS (lucrativité limitée).

Pour les associations

➤ L'apport associatif

C'est une somme mise à disposition de l'association par un tiers. Il en existe de deux sortes :

- Sans droit de reprise : dans ce cas, l'argent reste définitivement dans l'association. Contrairement à une subvention d'investissement, il n'est pas fléché sur un investissement ou un projet précis.
- Avec droit de reprise : dans ce cas, les fonds doivent faire l'objet d'une restitution à l'organisme ou la personne à l'origine de l'apport selon des conditions préalablement définies. Ces conditions ne peuvent en aucun cas prévoir un taux d'intérêt : l'apport associatif est nécessairement « gratuit ».

Les apports en quasi fonds propres

Pour les entreprises commerciales

➤ Le Compte Courant d'Associés

Il n'est possible qu'en complément d'une participation en capital. Il s'agit d'une somme versée à l'entreprise par un associé ou actionnaire, remboursable. Il est souvent rémunéré.

➤ Les obligations convertibles

C'est une obligation (dette) que son détenteur a la possibilité d'échanger contre une ou plusieurs actions de la société émettrice

➤ Les prêts participatifs

C'est un prêt de dernier rang, qui peut être proposé par une structure non bancaire. Certaines sociétés financières, dont la CDC et France Active Investissement, ont aménagé cet outil pour les structures de l'ESS : une part de l'intérêt peut être variable en fonction de la performance financière, et des différés de remboursement sont possibles,

Les apports en quasi fonds propres

Pour les entreprises commerciales sous forme coopérative

➤ Les titres participatifs

- Les coopératives sous statut SA ou SARL ont la possibilité d'émettre des « titres ». Concrètement, les souscripteurs prêtent à la coopérative une certaine somme d'argent, que celle-ci peut rembourser après une période de 7 ans, ce remboursement étant à sa main
- La rémunération des titres participatifs est généralement composée d'une partie fixe et d'une partie variable, calculée en fonction des performances économiques de la société

Pour les associations

➤ Les titres associatifs

- Les associations ont la possibilité d'émettre des « titres », : les « souscripteurs » prêtent à l'association une certaine somme d'argent, que celle-ci peut rembourser après une période de 7 ans, ce remboursement étant à sa main
- Leur remboursement peut être automatique, après 7 ans, lors de la constatation de la réalisation d'excédents dépassant le montant nominal de l'émission, nets des éventuels déficits constitués durant la même période

Les prêts moyen-long terme

Pour les entreprises commerciales et les associations

➤ Le crédit bancaire moyen et long terme

Il s'agit du crédit « classique » proposé par les établissements de crédit. Ils sont remboursables généralement mensuellement, et leur durée varie en fonction de leur objet (la plupart du temps en fonction de la durée d'amortissement des investissements)

➤ Le billet à ordre

C'est un titre par lequel la société s'engage à payer une certaine somme (montant prêté + intérêts capitalisés) à une date déterminée (généralement 3 à 5 ans). Il est notamment proposé par les sociétés de gestion de fonds 90/10

Répondre au besoin de lever des capitaux

Principaux acteurs de l'investissement à impact en France



Instrument financiers de haut de bilan proposés par la Banque des Territoires

	Société commerciale	Société Coopérative / EPL	Association
Fonds Propres	Prise de participation (> 500K€)		
Quasi-fonds propres	Avance en compte courant d'associés (nécessairement liée à une prise de participation)		
	Obligation remboursable / convertible en actions (> 500K€)		
	Titre subordonné	Titre participatif (> 500K€)	Titre associatif (> 500K€)
	Prêt subordonné / ~ avec intérêt participatif (> 200K€)		
Dette	Obligation (simple)		
	Avance remboursable (en intermédié)		

Critères d'investissement en fonds-propres et quasi-fonds propres

*Être en phase de développement ou d'essaimage**

Ex: 3 années de comptes de résultats, fonds propres positifs et un CA stabilisé

Accepter l'entrée d'un investisseur dans son capital

L'intervention de la CDC se fera en tant qu'investisseur minoritaire, mais actif

Avoir un modèle économique viable

Via tout type de statut juridique (Association, coopérative, SCIC, SCOOP, SAS ESS ou ESUS, ...)

L'entreprise doit...

La BDT...

Fait effet de levier

La Caisse représente moins de 50% d'un tour de table (FP/QFP) pour respecter la concurrence et souhaite donc des co-investisseurs

Est un investisseur avisé

Elle cherche un certain rendement et une liquidité de son investissement, pour un investissement minimum de 200 k€ en QFP (500 K€ en FP)

Souhaite des projets à fort impact

L'impact doit être au cœur du projet et prouvé grâce à des indicateurs et des objectifs



**Offre de la Banque
des territoires sur la
Transition Alimentaire**

Constats et enjeux



Objectif : rebâtir des systèmes alimentaires territoriaux durables et résilients

Préoccupations des consommateurs
(qualité des produits, durabilité, transparence, bien-être animal...)

Evolution du cadre réglementaire/législatif
(Loi Egalim, PAC, Plan National pour l'Alimentation & PAT)

La Banque des Territoires et la transition alimentaire

Objectifs

- 1 **Aider les collectivités à faire face à leurs nouveaux objectifs issus de la loi EGALIM** et à développer les circuits-courts de proximité et les filières locales de qualité, et financer des projets d'ancrage territorial de l'alimentation (impacts sociaux, sanitaires, environnementaux)
- 2 Favoriser **l'accès du plus grand nombre à une alimentation de qualité** : un français sur 5 a du mal à se nourrir sainement

Atouts de la BDT



Capacité à structurer et accompagner des projets territoriaux multipartenaires



Une offre intégrée à destination des acteurs du territoire
Accompagnement – Ingénierie - Investissement



Expertise sur la transition alimentaire et mise en lien avec des acteurs et réseaux nationaux déjà financés
ex. : Réseau Cocagne, Terre de Liens

L'offre intégrée de la Banque des Territoires

Accompagnement – Collectivités territoriales

Information / sensibilisation aux enjeux / partages d'expériences

Accompagnement méthodologique en ingénierie de projet

Etudes de faisabilité

Ingénierie financière et juridique



Ingénierie : études pré-investissement – Structures ESS porteuses de projets

Finalisation du business plan

Structuration juridique

Etudes de marché

Investissement en fonds propres et quasi-fonds propres (cf. slides suivantes)

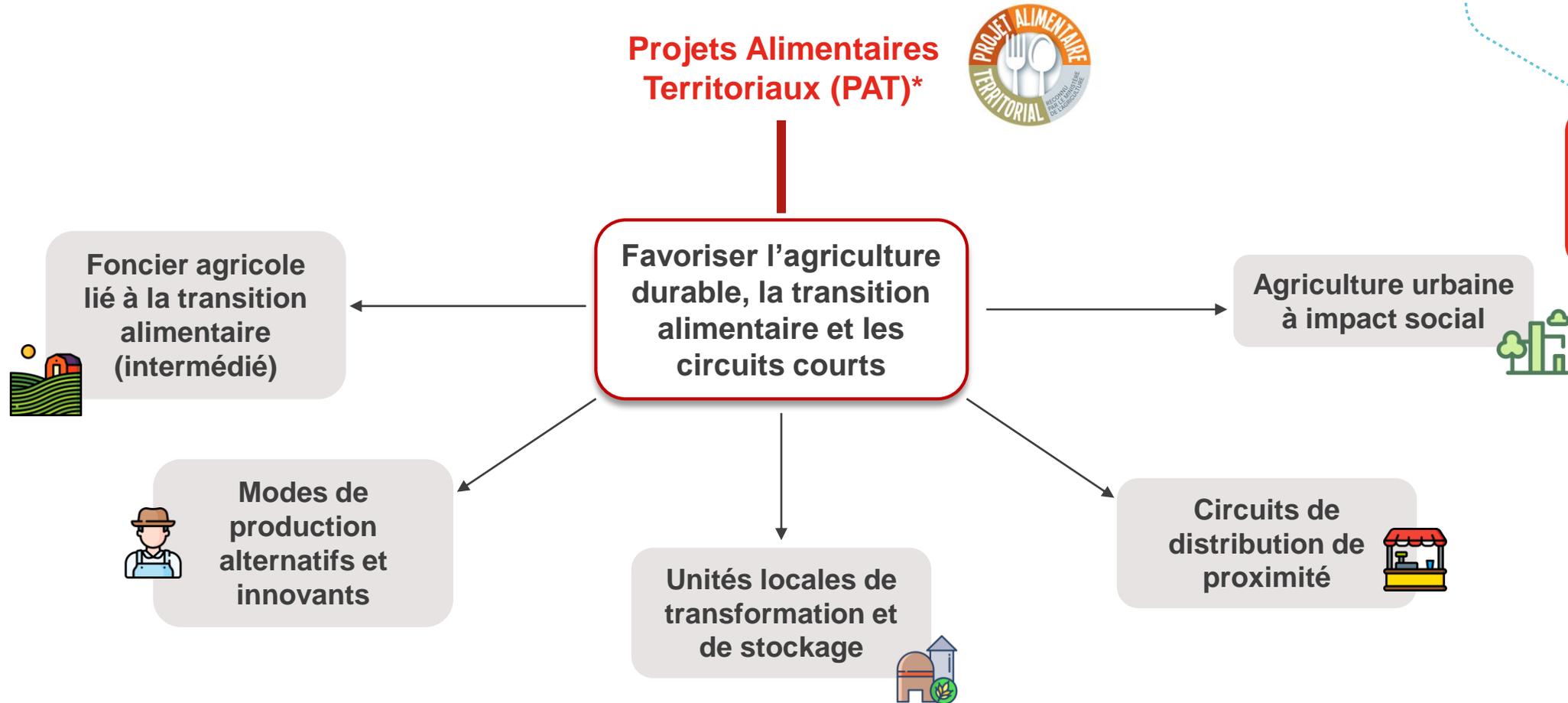
Exemples d'accompagnement

Degré de maturité

- **Amorçage de la réflexion stratégique territoriale** : ex. Accompagnement au lancement d'un PAT sur le territoire de la CA Grand Villefranchois
- **Déclinaison du programme d'action territorial** : ex. PAT du Parc naturel régional des Vosges du Nord : appui à la définition et la consolidation d'un plan d'action partagé
- **Structuration d'un collectif préalable à la mise en place d'une plateforme logistique alimentaire** : ex. Accompagnement à la consolidation d'une ambition de structuration d'un collectif de producteurs gersois sur le MIN de Toulouse
- **Structuration d'une plateforme logistique alimentaire** : ex. Accompagnement du PETR de Langres à la mise en place d'une plateforme d'approvisionnement dans la restauration collective
- **Structuration d'un outil de transformation** : structuration d'un projet de transformation de produits alimentaires sur le territoire du PETR Landes Nature Côte d'Argent
- **Gouvernance territoriale du projet alimentaire** : ex. Accompagnement à la consolidation et pérennisation de la gouvernance alimentaire territoriale de l'agglomération mulhousienne et du Sud Alsace



Axes d'intervention en investissement



Axes d'intervention en investissement – foncier



**Foncier participant
directement à la
transition alimentaire**



Objectif : faciliter la **transmission des terres** (notamment hors-cadre familial) et le renouvellement générationnel ainsi que la **conversion** en agriculture biologique/raisonnée

Outils : intervention exclusivement **intermédiée** dans des fonds d'investissement / de portage nationaux ou régionaux

Exemples (en portefeuille) :



La foncière Terre de Liens identifie des terres agricoles disponibles, les achète et les met à disposition d'agriculteurs certifiés en agriculture biologique



Terres d'Europe-SCAFR est actionnaire de chacune des Safer, auprès desquelles elle intervient en conseil et assistance technique

Axes d'intervention en investissement – production



Modes de production alimentaire alternatifs et innovants



Objectif : soutenir le développement d'exploitations intégrées développant de nouveaux modèles agricoles et économiques

Modes de production visés : modèles alternatifs résilients (**permaculture, agroforesterie**) ou innovants (**fermes aquaponiques et algomarines**)

Exemples :



Dispositif clé en main d'installation en maraîchage biologique diversifié en région AURA (engagé)



Développement de fermes aquaponiques en Nouvelle-Aquitaine (en cours d'instruction)

Axes d'intervention en investissement – transformation



Unités locales de transformation et de stockage

Objectif : soutenir le développement d'outils de transformation chaînon manquant entre producteurs et restauration collective, et donc maillon-clé de la reterritorialisation alimentaire

Projets ciblés : légumeries/conserveries, plateformes logistiques et de stockage issues de projets de territoires

Exemples (en portefeuille):



Création d'une légumerie par l'AFSAME (Haute-Saône), association employant des travailleurs handicapés et en insertion sur du maraîchage biologique. Outil de transformation ouvert aux agriculteurs locaux et approvisionnant les cuisines centrales du grand Besançon



Construction d'une usine de transformation de produits agroalimentaires naturels en Guyane, structuration d'une filière locale autour de l'Açaï

Axes d'intervention en investissement – distribution



Circuits de distribution de proximité



Objectif : faciliter le développement de **circuits courts de proximité** ; créer de la valeur sur le territoire et **faciliter l'approvisionnement** de la restauration collective ou hors domicile en produits locaux

Projets ciblés : magasins de producteurs, supermarchés coopératifs, plateformes logistiques, places de marché digitales

Exemples :



Réseau de commerces multi-services de proximité en milieu rural (en portefeuille)



Plateforme facilitant les échanges entre producteurs et commerçants pour soutenir le développement des circuits courts de proximité (en cours d'instruction)

Axes d'intervention en investissement – agriculture urbaine



Agriculture urbaine à impact social



Objectif : favoriser l'**agriculture urbaine** et périurbaine à **impact social** et le développement des **liens urbain-rural**, l'**insertion** par l'activité économique, la **végétalisation** des espaces urbains...

Projets ciblés : fermes urbaines, jardins d'insertion, tiers-lieux dédiés à l'alimentation durable...

Exemples (en portefeuille) :



Réseau Cocagne

Réseau de jardins maraîchers biologiques employant des personnes en insertion par l'activité économique



Réhabilitation d'une friche industrielle en un site végétalisé favorable à la biodiversité et à la production de fleurs au sein d'une ferme urbaine à vocation sociale.

Axes d'intervention en investissement - transverse

Objectif : capitaliser sur les diverses expertises-métiers de la BDT (numérique, immobilier, économie-mixte) pour soutenir des projets liés à la transition alimentaire

Projets ciblés : repositionnement stratégique des Marchés d'intérêt national (EPL), investissement dans le domaine de la donnée au service de la transition alimentaire,...

Exemple (en portefeuille) :



Outil permettant aux acteurs de l'écosystème agricole d'échanger et valoriser leurs données en toute sécurité



Déménagement et agrandissement d'une fromagerie familiale en Dordogne (financement immobilier)

Projets transversaux sur l'ensemble de la chaîne de valeur



Modalités d'intervention détaillées

Prérequis

- Existence d'un **modèle économique viable**
- Privilégier les projets ayant un **impact social, sociétal et environnemental maximal**
- **Projet de territoire**, soutenu par les collectivités territoriales

Principes d'intervention

- **Structures de l'ESS** (associations, coopératives, SCIC, sociétés commerciales intégrant les clauses de la loi ESS 2014)
- Ticket d'investissement BDT de **200k€** minimum (besoin total de c.500k€ minimum)
- TRI minimum de **3%**
- Présence d'**au moins un co-investisseur privé *pari passu*** au tour de table
- Définition et suivi d'indicateurs d'impact extra-financier

Outils de financement

Fonds propres

Prise de participation (>500k€)

Quasi-fonds propres (>200k€)

Comptes courants d'associés (SA, SCIC)

Prêts subordonnés à intérêt participatif

Titres participatifs (SCIC)

Titres associatifs (associations)

Obligations convertibles (SA, SAS, SCIC)

Contacts

Banque des Territoires – Transition Alimentaire

Pôle Transition Ecologique et Sociale des Territoires

- Linda Reboux – linda.reboux@caissedesdepots.fr – Responsable du pôle
- Yves Aubry – yves.aubry@caissedesdepots.fr – Chargé d'investissement Transition alimentaire
- Hugo Menestret – hugo.menestret@caissedesdepots.fr – Chargé d'investissement Transition alimentaire

Service d'Ingénierie Territoriale

- Sylvain Baudet – sylvain.baudet@caissedesdepots.fr – Territoires Conseils
- Julia Labarthe – julia.labarthe@caissedesdepots.fr – Experte ingénierie

A large red hexagonal frame with rounded corners, centered on the page. It contains the website URL and social media information.

banquedesterritoires.fr



| @BanqueDesTerr